**2026/129**
**COMMUNE DE FLAMANVILLE**
**DOMAINE 1.1 : Marchés Publics**
**26.D.096**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***

Le vendredi 25 septembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 18 septembre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :** F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

**Pouvoirs :** G.GOURDEL donne pouvoir à D.LELUBEZ, A.VAGNER donne pouvoir à R.LEBARBIER

**Secrétaire de séance** : V. DALBIN

## Ferme Buhot : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

Suite à la première esquisse, un besoin d'extension est apparu afin de combler un espace inutilisé qui pourrait être mis à profit pour le déchargement de denrées commerciales.

Cette extension fait augmenter l'estimatif des travaux à réaliser ainsi que les honoraires d'architecte de la façon suivante.

| | Honoraires HT | Extension du projet | Honoraires HT | Augmentation en % |
|---|---|---|---|---|
| Clos couvert | 36 800 € | | 39 900 € | 8,4% |
| Second oeuvre | 25 000 € | | 26 400 € | 5,6 % |
| Total | 61 800 € | | 66 300 € | 7,28 % |

Délibération :

*Vu la délibération N°25.D.092 validant l'offre de la société UH architecture.*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 21 septembre 2026.*

Le Maire propose au conseil d'adopter un avenant pour la maîtrise d'œuvre afin de valider l'avant-projet sommaire présenté par UH architecture dans le cadre de la réhabilitation de la ferme Buhot.

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D096-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Après délibération,

| | | |
|---|---|---|
| 19 | Pour | |
| 0 | Contre | |
| 0 | Abstention | |
| 19 | Votants | |

Le conseil municipal valide à l'unanimité/la majorité la proposition d'avenant de UH architecture, autorise le Maire à porter les crédits correspondants au budget et à signer tous les documents liés à la validation du projet.

La secrétaire de séance,

V.DALBIN

Le Maire,

F.BRISSET

MAIRIE DE [illegible]
50340

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D096-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026